

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 9 mai 2007 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. Claude Lacasse
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna,
vice-président

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Éric Tétrault, directeur adjoint au cabinet

CE-2007-415-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2007-416-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2007-417-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 2 MAI 2007

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 2 mai 2007, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2007-418-REC APPUI / RECONDUCTION DU PROGRAMME ACCÈS LOGIS

ATTENDU QUE le logement communautaire démontre depuis plus de trente (30) ans sa capacité à loger convenablement et à loyer abordable les ménages à revenu faible et modeste ;

ATTENDU QUE le logement communautaire est un moyen efficace de lutte à la pauvreté et de revitalisation économique ;

ATTENDU QUE le programme Accès Logis est un outil essentiel et unique pour le développement du logement communautaire au Québec ;

ATTENDU QUE 10 500 logements sont en attente de budget ;

ATTENDU QUE le parc de logements communautaires ne représente que 5% des logements locatifs du Québec ;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a versé 187 M\$ pour le développement du logement communautaire ;

ATTENDU QUE dans Lanaudière, des demandes ont été faites pour 300 unités dans le cadre de ce programme ;

ATTENDU QU'il est primordial d'obtenir la reconduction du programme Accès Logis ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil qu'une demande soit faite au gouvernement du Québec afin de reconduire le programme Accès Logis en annonçant dans le budget 2007-2008 de nouveaux investissements qui permettront de poursuivre le développement du logement coopératif et sans but lucratif au Québec et de réaliser 20 000 logements d'ici cinq (5) ans.

CE-2007-419-DEC PROJET COURS DU RUISSEAU NOIR

ATTENDU que le Comité exécutif, en vertu de sa résolution numéro CE-2006-325-DEC, a accepté le projet de développement « Les Cours du Ruisseau Noir, Terrebonne » d'après une grille de rue proposée au plan de Mme Marie-Louise Roy, architecte et urbaniste de la firme Planex;

ATTENDU que l'approbation des lotissements par la Direction de l'aménagement du territoire était conditionnelle à la préparation par le promoteur des éléments suivants;

- que la répartition des usages soit convenue;
- que le ratio des parcs à céder fasse l'objet d'une entente avec le promoteur;
- que le coût des infrastructures souterraines, du pavage, des bordures et d'éclairage ainsi que des aménagements paysagers soit établi;
- qu'une planification financière soit effectuée afin qu'une convention de développement soit rédigée;
- qu'une étude acoustique soit réalisée au frais du promoteur à l'égard de la proximité de certains terrains par rapport au boulevard Laurier ;

ATTENDU que ces éléments devaient être présentés au CCDM pour que les recommandations d'usage soient par la suite déposées au Comité exécutif:

ATTENDU que la répartition des usages a été convenue avec la Direction de l'aménagement du territoire;

ATTENDU que le ratio des parcs à céder répond aux normes de la Ville;

ATTENDU que la Direction du génie et projets spéciaux a déposé une estimation des infrastructures souterraines, du pavage, des bordures et d'éclairage;

ATTENDU que la Direction de l'entretien du territoire a déposé une estimation des aménagements paysagers;

ATTENDU que la Direction de l'administration et finances a préparé une planification financière;

ATTENDU que le CCDM, en date du 19 avril 2007, recommandait l'acceptation du projet;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif accepte le projet déposé par les Constructions Jean-Guy Ouellette et les Entreprises Robert Bourgouin ltée pour le projet « Cours du Ruisseau Noir, Terrebonne » selon les documents suivants:

- résumé exécutif ;
- grille de rues;
- estimation des coûts des infrastructures souterraines;
- estimation des coûts des aménagements paysagers;
- analyse financière;

Que la Ville de Terrebonne obtienne une ou des servitudes pour les infrastructures municipales à construire.

Que les règlements d'emprunt requis pour la réalisation du projet, incluant les infrastructures souterraines et majeures, le pavage, les bordures, l'éclairage et l'aménagement paysager de la rue Rodrigue, soient élaborés dès réception des documents requis pour ce faire et que la Direction du greffe et affaires juridiques soit mandatée à préparer lesdits règlements.

Que la Direction du génie et projets spéciaux soit autorisée à procéder à la confection des plans et devis selon les plans et concepts convenus.

Que la Direction de l'entretien du territoire soit autorisée à procéder à la confection des plans et devis des aménagements paysagers.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques procède à la confection de la convention de développement relative au projet.

Que le promoteur verse sa contribution au fonds de l'arbre lors de la signature du protocole d'entente de la phase 1 au montant de 348 647\$. Ce montant représente 10 ¢ du p. c. pour une superficie de 3 486 470 p. c. (323 895 m. c.).

Qu'une banque de parc d'une superficie de 20 238 m.c. soit créée pour le projet. Ces terrains seront cédés pour le parc central. Considérant que cette banque est insuffisante, l'écart sera compensé en argent lors du dépôt des subdivisions

Que les superficies excédentaires dans le secteur central identifiées comme cours d'eau, bande riveraine, zone de compensation et milieux humides soient cédées sans considération par les promoteurs.

Que la Ville consente qu'une servitude de conservation à perpétuité soit imposée sur les terrains centraux du parc.

Qu'une signalisation soit implantée au périmètre du parc central afin de sensibiliser les utilisateurs au potentiel naturel du site.

Que la Direction de l'aménagement du territoire soit autorisée à émettre le permis de lotissement et de déboisement.

Que l'approbation du projet ne soustrait pas le promoteur à toutes approbations requises soit par le municipal, soit par le gouvernemental.

**CE-2007-420-REC ASSURANCE « RESPONSABILITÉ CIVILE
MUNICIPALE »**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne était assurée au niveau de la responsabilité civile municipale auprès de « American Home Insurance Compagny » au coût de 83 260\$ (taxes en sus), et ce, pour la période s'étendant du 16 mai 2005 au 16 mai 2006 ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne avait renouvelé le contrat pour la responsabilité civile municipale auprès de «American Home Insurance Compagny » au coût de 90 078\$ (t.t.c.), et ce, pour la période du 16 mai 2006 au 16 mai 2007 ;

ATTENDU la recommandation de M. Guy Turcot, conseiller en assurances, afin de reconduire le contrat d'assurance responsabilité civile municipale auprès de « American Home Insurance Compagny », et ce, du 17 mai 2006 au 16 mai 2008 compte tenu que les avantages réalisés l'an dernier sont récurrents pour cette période ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, et de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal la reconduction du contrat pour l'assurance responsabilité civile municipale auprès de « American Home Insurance Compagny » par l'entremise du courtier Hub International Québec ltée au montant de 135 850\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0121 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-421-DEC RENOUELEMENT / ENTENTE / GROTTTE DU
CÔTEAU**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2003-662-DEC autorisant le renouvellement de la convention concernant la Grotte du Côteau, et ce, pour une durée de quatre (4) ans;

ATTENDU QUE ladite convention est échuë;

ATTENDU la demande de M. Roger Jobin, président du Comité de la Grotte du Côteau, à l'effet de renouveler cette convention;

ATTENDU QU'il est opportun de renouveler ladite convention;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le renouvellement, pour une période de quatre (4) ans, de la convention signée entre les parties le 18 juillet 2003 concernant la Grotte du Côteau.

**CE-2007-422-DEC REMISE DE DÉPÔT / MME FRANCINE HART /
PARTIE DU LOT 45 DU CADASTRE OFFICIEL
DE LA PAROISSE DE SAINT-LOUIS-DE-
TERREBONNE**

ATTENDU la demande, datée du 24 septembre 2003, faite par Mme Francine Hart domiciliée au 235, rue Louise, afin d'acquérir une parcelle du lot numéro 45 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne;

ATTENDU QUE ce terrain est situé dans le secteur de la 6^e Avenue sur la rue Louise;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du dossier et qu'il juge opportun de ne pas donner suite à la demande de Mme Hart;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif ne donne pas suite à la demande de Mme Francine Hart et qu'un montant de 2 500\$ soit versé à Mme Hart à titre de remboursement de son dépôt et à titre de dommages et intérêts. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0112 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2007-423-DEC ANNULATION DE LA RÉOLUTION CE-2006-743-DEC / PROMESSE D'ACHAT DE JACQUES FLOIRAT ET DANIELLE SIMARD / PARTIE DE LA RUE LOUIS

ATTENDU QUE le Comité exécutif acceptait la promesse d'achat d'une partie de la rue Louis (P3 149 036 du cadastre du Québec) par M. Jacques Floirat et Mme Danielle Simard sous réserve de l'obtention d'un bon et valable titre de propriété par la Ville de Terrebonne, et ce, aux termes de la résolution numéro CE-2007-743-DEC;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a déposé à la Cour supérieure une requête en acquisition du droit de propriété par prescription décennale afin d'obtenir un titre clair, et ce, par l'entremise du procureur de l'acheteur;

ATTENDU QUE les résidents de la rue Louis ont contesté le bien-fondé de la requête déposée par la Ville;

ATTENDU QU'il est possible pour la Ville de se retirer conformément à la correspondance échangée entre le procureur de l'acheteur et la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE le procureur de l'acheteur a produit le désistement des procédures à la Cour;

ATTENDU QU'un dépôt de 410\$ avait été versé lors de la signature de la promesse d'achat et doit être retourné à l'acheteur ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, et de Me Nathalie Bohémier, assistant-greffier et notaire à la Direction du greffe et affaires juridiques, que la promesse d'achat faite par M. Jacques Floirat et Mme Danielle Simard et la résolution numéro CE-2006-743-DEC soient et sont abrogées et que le dépôt, au montant de 410\$, soit retourné à l'acheteur.

CE-2007-424-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 432 052,99\$ préparée le 3 mai 2007 ;

- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 3 719 464,67\$ préparée le 1^{er} mai 2007.
-

**CE-2007-425-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES
IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 71 702,97\$ préparée le 3 mai 2007 ;
 - la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 3 011 459,57\$ préparée le 1^{er} mai 2007.
-

**CE-2007-426-DEC NOMINATION / OUVRIER DE PARCS / SERVICE
DES PARCS ET ESPACES VERTS / DIRECTION
DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'ouvrier de parcs au Service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Richard Morneau au poste d'ouvrier de parcs au Service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 14 mai 2007, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2007-427-DEC NOMINATION / OUVRIER DE SIGNALISATION /
VOIRIE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU
TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'ouvrier de signalisation au Service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Sylvain Tremblay au poste d'ouvrier de signalisation au Service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 14 mai 2007, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2007-428-DEC OFFRE DE SERVICES / MANDAT DE
NÉGOCIATION / FRATERNITÉ DES POLICIERS
DE LA VILLE DE TERREBONNE INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, d'accepter l'offre de services de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, datée du 3 mai 2007, pour un soutien professionnel dans le cadre de l'élaboration d'un projet d'entente avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc., le tout pour un montant n'excédant pas 24 900\$ (t.t.c.) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-160-00-411. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0118 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-429-REC RÈGLEMENT DES GRIEFS 2005-43 ET 2005-95 /
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION
PUBLIQUE, SECTION LOCALE 2326**

ATTENDU le règlement intervenu entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, concernant le règlement des griefs numéros 2005-43 et 2005-95 relativement à certaines modalités de retour progressif au travail suite à une absence pour maladie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente de règlement des griefs numéros 2005-43 et 2005-95. Copie de ladite entente est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**CE-2007-430-REC RÈGLEMENT DES GRIEFS 2006-11 ET 2006-21 /
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION
PUBLIQUE, SECTION LOCALE 2326**

ATTENDU le règlement intervenu entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, concernant le règlement des griefs numéros 2006-11 et 2006-21 relativement à l'affichage de postes temporairement vacants ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente de règlement des griefs numéros 2006-11 et 2006-21. Copie de ladite entente est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**CE-2007-431-REC RÈGLEMENT DU GRIEF 2006-51 / SYNDICAT
CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SECTION LOCALE 2326**

ATTENDU le règlement intervenu entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, concernant le règlement du grief numéro 2006-51 relativement au délai d'attribution de poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente de règlement du grief numéro 2006-51. Copie de ladite entente est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**CE-2007-432-REC RÈGLEMENT DU GRIEF 2006-53 / SYNDICAT
CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SECTION LOCALE 2326**

ATTENDU le règlement intervenu entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, concernant le règlement du grief numéro 2006-53 relativement au délai d'attribution de poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente de règlement du grief numéro 2006-53. Copie de ladite entente est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

CE-2007-433-REC SOUMISSION / RÉFECTION D'ASPHALTE DIVERSE ET RÉFECTION ET PAVAGE DES COUPES 24 HEURES ET 72 HEURES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection d'asphalte diverse et réfection et pavage des coupes 24 heures et 72 heures (SOU-2007-28) ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 avril 2007, à savoir ;

	TOTAL A	TOTAL B	GRAND TOTAL
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.	248 411,00\$	120 900,95\$	369 311,95\$
Pavage des Moulins inc.	367 716,65\$	115 767,50\$	483 484,15\$
Pavages Chartrand inc.	370 337,50\$	116 120,75\$	486 458,25\$
Constructions Anor (1992) inc.	403 383,00\$	86 146,20\$	489 529,20\$
Les Asphaltes J. Dumont inc.	362 361,00\$	129 903,00\$	492 264,00\$
Construction et Pavage Maskimo ltée	361 221,50\$	158 732,35\$	519 953,85\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 3 mai 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **ASPHALTE, BÉTON, CARRIÈRES RIVE-NORD INC.** pour la réfection d'asphalte diverse et réfection et pavage des coupes 24 heures et 72 heures pour un montant n'excédant pas la disponibilité budgétaire, soit 339 580,12\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0093 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2007-434-REC SOUMISSION / ACHAT D'UNE EXCAVATRICE SUR CHENILLE « KOMATSU »

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'une excavatrice sur chenille « Komatsu » (SOU-2007-36) ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 avril 2007 à 11 h 01, à savoir :

	Prix mensuel	Prix
Équipement Fédéral	1 955,32\$	133 865,23\$
Location Komatsu	2 033,20\$	139 009,89\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Équipement Fédéral s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 avril 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **ÉQUIPEMENT FÉDÉRAL**, datée du 16 avril 2007, pour l'achat d'une excavatrice sur chenille « Komatsu » pour un contrat d'une durée de soixante (60) mois, le tout pour un montant mensuel de 1 955,32\$ (taxes en sus) ainsi qu'un montant de 2 825\$ (taxes en sus) pour la garantie prolongée, et ce, pour un montant total de 137 084,32\$ (t.t.c.). À cet effet, les certificats de disponibilité de crédits numéros 2007-0108 et 2007-0109 (virement) émis par l'assistant-trésorier sont joints à la présente.

**CE-2007-435-REC SOUMISSION / CONSTRUCTION D'UNE
CONDUITE D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS
DOMESTIQUE ET PLUVIAL ET DE FONDATION
DE RUE SUR LES RUES PAUL-ÉMILE, « A » ET
FLORENT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour la construction d'une conduite d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial et de fondation de rue sur les rues Paul-Émile, « A » et Florent ;

ATTENDU QUE quatorze (14) soumissions ont été reçues et ouvertes le 16 avril 2007, à savoir ;

Les Excavations Roc-Sol ltée	713 831,80\$
Excavation Marc Villeneuve inc.	753 657,93\$
Excavation Marcel Clark inc.	764 743,79\$
Sintra inc. (Lanaudière)	766 164,82\$
Raymond Bouchard Excavation inc.	783 377,76\$
Les Entreprises Charles Maisonneuve ltée	843 366,55\$
Doncar Construction inc.	849 543,97\$
TGA Montréal inc.	855 240,33\$
Bentech Construction inc.	869 869,01\$
Poly Excavation inc.	870 263,50\$
Entreprises Catcan inc.	889 699,95\$
Constructions CJRB inc.	892 492,86\$
Construction Anor (1992) inc.	913 802,08\$
Transport et Excavation Mascouche inc.	916 256,29\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Excavations Roc-Sol ltée s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé par M. Steve Chaumont, ingénieur de la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LES EXCAVATIONS ROC-SOL LTÉE** pour la construction d'une conduite d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial et de fondation de rue sur les rues Paul-Émile, « A » et Florent, pour un montant de 713 831,80\$ à être pris à même les fonds du règlement numéro 336. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0113 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-436-DEC MANDAT / SURVEILLANCE DES TRAVAUX /
CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE
D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS DOMESTIQUE ET
PLUVIAL ET DE FONDATION DE RUE SUR LES
RUES PAUL-ÉMILE, « A » ET FLORENT**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CE-2006-1169-DEC le Comité exécutif acceptait la soumission de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. pour la préparation des plans et devis pour des travaux d'égouts, d'aqueduc et de fondation dans les rues Paul-Émile et Florent, le tout pour un montant de 58 912,15\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes prévoit que les règles des soumissions par voie d'invitation ou par soumissions publiques ne s'appliquent pas à un contrat de services professionnels conclu avec le concepteur de plans et devis pour des travaux d'adaptation, de modification ou de surveillance lorsque ces plans et devis sont utilisés et que le contrat relatif à leur conception a fait l'objet d'une demande de soumission ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. pour la surveillance des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial et de fondation de rue sur les rues Paul-Émile, « A » et Florent et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 38 070,91\$ (t.t.c.) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 336. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0114 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-437-DEC SOUMISSION / ACHAT DE GRADINS POUR LE
COMPLEXE AQUATIQUE ET GYMNIQUE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'achat de gradins pour le Complexe aquatique et gymnique (SOU-2007-37);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 1^{er} mai 2007 à 11 h 01, à savoir :

Atmosphère	49 782,48\$
Groupe Sports-Inter Plus	63 693,49\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Atmosphère s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 1^{er} mai 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **ATMOSPHÈRE**, datée du 1^{er} mai 2007, pour l'achat de gradins pour le Complexe aquatique et gymnique, le tout pour un montant de 49 782,48\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0111 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-438-DEC NOUVELLE TARIFICATION POUR LE BAIN
LIBRE / COMPLEXE AQUATIQUE ET
GYMNIQUE**

ATTENDU le rapport déposé par M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, concernant la nouvelle tarification pour le bain libre du Complexe aquatique et gymnique ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif accepte la nouvelle grille de tarification concernant les bains libres du Complexe aquatique et gymnique, grille jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le règlement de tarification numéro 346 soit modifié en conséquence.

CE-2007-439-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h.

Vice-président

Secrétaire